

Montcombroux, le 13 juin 2026

Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs,

J'ai pris connaissance du dossier du plu de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire et je tenais à vous exprimer mes remarques sur celui-ci.

J'étais maire de Montcombroux lors de l'élaboration du plu de la commune et je connais le territoire par cœur ayant vivement œuvré pour l'aboutissement de celui-ci en 2020.

Il a été établi consciencieusement avec consultation de la population, des chambres consulaires, une étude environnementale, en prenant compte les projets en cours d'une manière raisonnable et raisonnée et du développement que nous voulions obtenir de notre commune rurale. C'est ainsi que nous avons privilégié le développement du tourisme vert, seul atout de notre commune, de par l'originalité de la configuration de nos deux bourgs, et du lien à établir entre les deux.

Quelle stupéfaction de voir qu'au final, concernant le zonage, rien n'a été retenu dans le plu. Seules les trois rues principales du nouveau bourg restent urbanisées. Aucun emplacement réservé n'est inscrit et aucun ensemble ou éléments identifiés au titre du patrimoine remarquable sont répertoriés.

De ce fait, aucun développement touristique n'est possible sur le vieux bourg alors qu'un projet est en cours.

L'association solidarités jeunesse en pleine extension, possédant toutes les autorisations possibles pour fonctionner devra fermer ses portes.

Le vieux bourg, habitat isolé, ne verra pas ses anciennes fermes ou granges transformées en habitation, toujours pour le tourisme ou pour accueillir de nouvelles populations.

Même l'église romane, dont le portail est classé, est en zone agricole. Pas de culte ?

Quant aux hameaux jouxtant le nouveau bourg, ils subissent la même punition.

Et l'aménagement d'une voie douce partant de la mairie jusqu'au vieux bourg, balayé d'un revers de crayon.

Peut-être que pour faire plus simple, il aurait fallu rayer les deux bourgs de Montcombroux de la carte ?

Bien sûr, je comprends le déroulement politique de ce plu.

Il faut respecter sur l'ensemble des 44 communes, des pourcentages de classement de zones et si Dompierre ou St Pourçain (par hasard, par exemple) ont besoin d'une zone constructible et touristique, il faut amputer d'autres communes, et celles qui n'ont pas été ou mal représentées durant l'élaboration du document, ont été démunies de ces zones.

L'ignorance et l'incompétence des uns a fait le bonheur des autres. Mais la population n'en est pas responsable, beaucoup d'élus l'ayant été par défaut.

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce plu et sollicite que soient reportées dans celui-ci, l'intégralité du zonage plu de Montcombroux, emplacements réservés, et éléments identifiés y compris hormis la zone artisanale, les deux propriétaires concernés n'étant plus concernés.

La seule chose qui peut être négociée est de voir avec les initiateurs du projet touristique du vieux bourg, combien de superficie exacte, leur est nécessaire afin de ne pas bloquer inutilement d'autres projets sur Dompierre ou St Pourçain (par hasard, par exemple).

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma contribution, je vous prie d'agréer ma considération distinguée.

  
Claire Tognon